

ENTRETIEN AVEC **Lucie Tanguy**

Directrice de recherche honoraire au CNRS

Lucie Tanguy a commencé ses recherches sur les questions d'éducation à partir du début des années 1970. Celles-ci ont notamment porté sur l'évolution de la formation des ouvriers, la culture technique et l'enseignement professionnel, les fonctions de la formation professionnelle, l'histoire de la sociologie du travail. Son dernier ouvrage⁽¹⁾ porte sur un tournant politique majeur des années 1980-2000 : l'enseignement de l'esprit d'entreprise à l'école.

En quoi les « partenariats » entre l'EN et des associations de promotions de l'entreprise enfreignent-ils la laïcité à l'école ?

La réduction de la laïcité au fait religieux s'est faite dans une période historique déterminée. Les premiers fondateurs de l'école publique, comme Jules Ferry, l'entendaient pourtant autrement quand il déclarait : « *L'enseignement n'est pas une industrie comme les autres, le consommateur n'est pas juge de la qualité de ses produits.* » En France, l'institution scolaire s'est vue conférer pour mission première la formation du citoyen dans la cité où les individus sont égaux en droit et non à l'entreprise où ils sont pris dans des rapports de subordination.

L'entrée des entreprises dans l'école durant cette dernière décennie s'effectue, dans un contexte de montée du chômage des jeunes, par des associations dont l'apparente neutralité masque les organisations qui les financent et qui définissent leurs modes d'intervention pédagogique dans les établissements. Elle s'accomplit au moyen de conventions, d'accords de toutes sortes avec le ministère de l'Éducation nationale qui, à la suite d'autres ministères, inscrit sa politique dans le cadre d'une forme d'action publique désormais généralisée et nommée « partenariat », terme qui désigne le retrait de l'État en matière d'activités de service public (qui vont des transports à l'éducation et à la culture).

De formes diverses, toutes ces associations affirment avoir, avant tout, pour objectif de transmettre « *la culture d'entreprendre* », « *l'esprit d'entreprise* ». L'une d'elle « *Entreprendre pour apprendre* », née aux États-Unis, implantée dans toute l'Europe, liée aux grandes entreprises (dont des multinationales), s'emploie à enseigner l'entreprise au moyen de la création de mini-entreprises dans les collèges et les lycées, et de start-up dans les universités, où les élèves s'initient à l'organisation, au fonctionnement et aux valeurs de l'entreprise en général. L'observation des modes d'implantation et de fonctionnement de ces dispositifs pédagogiques laisse voir les principales qualités que ceux-ci visent à faire



© PH

▼
La réponse à apporter
est nécessairement
d'ordre politique.
▲

acquérir aux jeunes et, en arrière-plan, le modèle d'individu à former : un travailleur moderne, motivé, dynamique, « flexible », entrepreneur et responsable de soi. Autant de changements qui ne sont pas sans rapport avec le délitement du Code du travail en cours dans le même temps.

Comment cela s'est-il décliné dans l'enseignement supérieur ?

L'enseignement de l'entrepreneuriat a commencé dans les écoles de commerce et de gestion (HEC et ESCP), ainsi qu'à l'université de Lille, dès les années 1970. Il est devenu l'objet d'une politique structurée dans les années 2000 à l'initiative du ministère de l'Industrie d'abord, puis du ministère de l'Éducation nationale. Nombreuses sont les universités qui offrent aujourd'hui des filières de formation à l'entrepreneuriat sous diverses formes.

Parallèlement à l'instauration de l'entrepreneuriat, l'Université a intégré en son sein des centres de formation d'apprentis qui rassemblaient 28 % de la totalité des 436 334 recensés en 2011-2012. Ce faisant, elles collectent la taxe d'apprentissage et contribuent ainsi à détourner la vocation première de l'apprentissage : permettre à des jeunes issus des classes populaires d'acquiescer un titre et au-delà un métier qu'ils n'auraient peut-être pas pu obtenir autrement.

Quels chemins emprunter pour riposter et infléchir ce processus ?

Ces chemins sont à définir et fouiller collectivement. Il nous revient, à nous chercheurs-enseignants, de montrer que l'entrepreneuriat est devenu une cause militante d'un large réseau d'associations qui, sous un même statut, agissent sur des modes variés vers un même but, comme l'indique ce « Manifeste des entrepreneurs » : « *Le New Deal, c'est maintenant* », manifeste qui lève toute opacité de la forme associative et affiche un programme politique d'obédience radicalement libérale. C'est dire que la réponse à apporter est nécessairement d'ordre politique.

L'infléchissement du statut et des modes de socialisation en cours dans l'appareil éducatif, encore méconnu, y compris de la majorité des enseignants, échappe totalement au débat public. Pourtant loin d'être irréversible, il contient en lui d'autres possibles qui sont à construire pas à pas à l'échelle des établissements comme au niveau national, à la lumière des expériences du passé enfouies dans l'oubli et pour résoudre, au moins temporairement, les contradictions contenues dans la situation actuelle : une scolarisation de masse prolongée, une intensification de la sélection du marché du travail en fonction du niveau de formation et un accroissement du taux de chômage des jeunes. ●

Propos recueillis par Fabrice Guillaud

(1) *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*, La Dispute, 2016.